

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 avril 2017

CDCPP(2017)9Add.
Point 5.3 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

ACTIVITES DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
2017

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Résumé

Le Programme de travail de la Convention européenne du paysage a pour objet de : 1. Veiller au suivi de la mise en œuvre de la Convention ; 2. Promouvoir la coopération internationale ; 3. Rassembler des exemples de bonnes pratiques ; 4. Promouvoir la connaissance et la recherche ; 5. Développer la sensibilisation ; 6. Favoriser l'accès à l'information.

1. Veiller au suivi de la mise en œuvre de la Convention

Comité d'expert établi conformément au Statut du Conseil de l'Europe

La Convention prévoit que les comités d'experts compétents existants, établis conformément au Statut du Conseil de l'Europe, sont chargés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, du suivi de sa mise en œuvre (article 10). Depuis 2012, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a été chargé de la mise en œuvre de la Convention. Il examine en particulier les résultats des travaux des Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe transmet un rapport sur les travaux et le fonctionnement de la Convention au Comité des Ministres.

Conférences du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

Organisées depuis 2001 et mentionnées dans le mandat du CDCPP, les [Conférences](#) bisannuelles du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, permettent de progresser dans la mise en œuvre de ses chapitres II (Mesures nationales) et III (Coopération européenne). Elles ont pour objectif, en synergie avec CDCPP, d'échanger des informations sur la manière dont les Parties à la Convention la mettent en œuvre, de suivre les progrès réalisés, de faire rapport aux Parties sur les travaux réalisés dans le cadre de la Convention, de faire des propositions pour une mise en œuvre plus efficace de la Convention et de discuter et adopter ses lignes stratégiques et programme d'activités, conformément à l'article 8 de la Convention « Assistance mutuelle et échange d'informations ».

Observatoire du paysage : le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Le [Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe](#) permet d'avoir un accès en ligne aux informations concernant les politiques développées afin de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage au niveau national et régional. Le [Glossaire](#) explicite certains termes utilisés. La [Recommandation CM/Rec\(2013\)4](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe invite les Etats Parties à la Convention à utiliser ce Système d'information ainsi que son Glossaire dans le cadre de leur coopération, à coopérer pour le développer, et à poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention, afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant.

Expertise juridique et technique

Une expertise juridique et technique est apportée aux Etats souhaitant signer/ratifier/adhérer ou de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage. Des réunions concernant un ou plusieurs Etats sont également organisées au niveau national, régional ou local ([Séminaires](#)).

2. Promouvoir la coopération internationale

Le Conseil de l'Europe organise cette coopération dans le cadre des Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et autres réunions qui se tiennent au niveau national, régional ou local.

Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Organisées périodiquement depuis 2002 par le Conseil de l'Europe, les réunions des [Ateliers](#) pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objet d'approfondir certains sujets de la Convention. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées.

Coopération transfrontalière

La Convention prévoit que les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage (article 9). Les travaux menés favorisent l'application de cette disposition.

Coopération internationale

La Convention européenne du paysage prévoit que les Parties contractantes s'engagent à coopérer au niveau international lors de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques et programmes internationaux (article 8). Considérant que la Convention promeut une synergie entre les thèmes du développement durable (environnemental, social, économique et culturel), la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, une attention particulière est donnée à sa contribution aux débats mondiaux sur le développement durable (Agenda 2030 des Nations Unies pour Développement durable) et l'habitat.

Groupes de travail sur la Convention européenne du paysage

Les [Groupes de travail](#) ont pour objet de préparer les projets de recommandation ou de résolutions à l'attention du Comité des Ministres.

3. Rassembler des exemples de bonnes pratiques

Sessions du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe

La Convention prévoit l'attribution d'un « Prix du Paysage du Conseil de l'Europe » (Article 11). Celui-ci constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant aussi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. Les Sessions du Prix sont organisées conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Organisées périodiquement depuis 2012 par le Conseil de l'Europe, les Forums des

sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ([Ateliers](#) pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage) permettent de présenter les selections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. La Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe se tient à cette occasion.

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe –
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance>

[L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

4. Promouvoir la connaissance et la recherche pour le développement des politiques

Des rapports exploratoires thématiques réalisés par d'experts du Conseil de l'Europe et présentés aux comités d'experts concernés sont établis sur des thèmes liés à la Convention européenne du paysage. Ils ont pour objet d'analyser certains aspects de la mise en œuvre de la Convention afin de préparer des projets de recommandation.

5. Développer la sensibilisation

Promotion d'expositions, d'événements sur le paysage, de publications et films.

6. Favoriser l'accès à l'information

Site Internet de la Convention européenne du paysage :
<http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>

Le Comité est invité à :

- prendre note des activités de la Convention européenne du paysage menées en 2017, conformément au Programme de travail et plan d'action pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage 2017-2019, tel qu'adopté par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage le 24 mars 2017 (Annexe 10 du [Rapport](#) : CEP-CDCPP(2017) 19F);
- décider de la composition du Groupe de travail de la Convention européenne du paysage « Droits et des *responsabilités de chacun* » et à désigner ses membres ainsi que cela est mentionné dans la note ci-dessous.

Note : Considérant que le Rapport conceptuel de référence sur « Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable » ([CEP-CDCPP \(2017\) 5F rév.](#)) traite des droits humains, le Groupe de travail s'attachera à traiter du concept de responsabilité selon une perspective éthique. Il identifiera les principaux acteurs du paysage ainsi que des outils susceptibles d'en favoriser la protection, la gestion et l'aménagement.

Les travaux débuteront à l'automne 2017 et se poursuivront en 2018. Le Groupe de travail pourrait être composé de quatre représentants gouvernementaux et de deux représentants d'organisations non gouvernementales.

1. Suivi de la mise en œuvre de la Convention

Comité d'expert établi conformément au Statut du Conseil de l'Europe

- Partie « Paysage » de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10-12 mai 2017), et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 7-8 mars, autres dates à confirmer 2017) :

. Présentation du Rapport de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 23-24 mars 2017) ;

. Présentation du projet de Recommandation sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie en vue d'un développement durable et du Rapport conceptuel de référence sur « Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable » ;

. Présentation du projet de Résolution sur « L'Alliance du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage » ;

. Présentation des décisions du Jury international de la 5^e Session du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 4-5 avril 2017).

Conférences du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 23-24 mars 2017).

Observatoire du paysage : le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

- Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4).

Réunions nationales/régionales et expertise juridique et technique

- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage).

2. Promouvoir la coopération internationale

Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Préparation de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la

Convention européenne du paysage : l'éducation », Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;

- Préparation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne, 2019.

Coopération transfrontalière

- Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets.

Coopération internationale

- Lancement de la Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre ;
- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat.

Groupes de travail sur la Convention européenne du paysage

- Mise en place du Groupe de travail de la Convention européenne du paysage « *Droits et des responsabilités de chacun* » appuyé d'une expertise (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres).
3. *Rassembler des exemples de bonnes pratiques : le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe*

Sessions du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe

- Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017) et préparation des dossiers ;
- Organisation de la Réunion du Jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sur la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2016-2017 (Strasbourg, 4-5 avril 2017) ;
- Préparation de la publication du Prix du paysage du Conseil de l'Europe avec les Projets de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2016-2017 ;
- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017, et à l'occasion d'autres événements ;
- Lancement de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019).

Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- Préparation de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017* », juin 2018.

L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage avec les projets de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017)
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance>;
- 4. Promouvoir la connaissance et la recherche pour le développement des politiques
 - Publication de l'ouvrage « *Dimensions du paysage* » aux éditions du Conseil de l'Europe ;
 - Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
 - Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage des espaces ruraux : thématiques générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs et terrasses de pierre sèche, haies...)* » ;
 - Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)...* ».
- 5. Développer la sensibilisation
 - Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 23-24 mars 2017) ;
 - Préparation de brochures sur la Convention et les Recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
 - Promotion d'événements sur le paysage : Universités d'été, Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre...
- 6. Favoriser l'accès à l'information
 - Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage
<http://www.coe.int/conventioneuropéennedupaysage> ;
 - Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
 - Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
 - Diffusion des actes de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
 - Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysages durables et économie : de l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014 ;

- Publication « *Paysage et éducation* » ;
- Diffusion des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- Diffusion et traductions de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*.

*